Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 45 (1916)

Heft: 10

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pendant que je tourne le mamelon par la droite pour explorer les escarpements et les éboulis.

Tout à coup, au milieu du silence de mort qui régnait en ce lieu, un léger bruit se fit entendre et je vis le buisson s'agiter. Intrigué, j'avance de ce côté et je vois... grand Dieu ! Quand j'y pense ! un gros animal brun s'avançant de mon côté sur une corniche ! Comme je retenais mon souffle, glacé d'effroi, l'animal ne m'aperçut point, ne leva pas la tête, de sorte que je ne vis pas de quels appendices elle était ornée. En quelques bonds je fus rejoindre M. Buser. Quelle frousse ! D'une voix étranglée par la terreur : Un ours ! il y a un ours là-haut, tout près d'ici ! je l'ai vu !

— Un ours ? Une grosse bête brune ? En effet, ce sera donc un ours ! Faut aller voir, dit-il, en se levant et en ramassant son sac. — Si nous fuyions, au contraire ! — Non, non ; faut aller voir, seulement ne le provoquons pas. Et sans plus discuter, il s'avance vers le lieu indiqué. Je le suis, crâne comme le forgeron de Naters, quoique fort inquiet, je vous assure. Arrivé à la hauteur de la corniche, Buser se retourne vers moi, poussant un éclat de rire. D'ours, il n'y en avait pas ; mais, ce qui valait mieux, un gros bélier, dont on voyait maintenant les superbes cornes en volute, et qui, tout entier à l'herbe tendre, ne daigna pas même nous honorer d'un regard. D'autres moutons arrivaient à sa suite.

Remis de notre émotion par la tournure comique qu'avait prise le drame, nous continuâmes notre ascension. Mon compagnon s'amusa fort de cette fausse alerte. Mon effarement surtout le mettait en liesse ; et lorsque nous fûmes de retour au village, bien tard dans la soirée, le récit de l'aventure où j'avais joué un rôle si peu glorieux égaya fort notre entourage. Ce qui me consola, ce fut d'entendre ces braves gens nous certifier que nous aurions bel et bien pu rencontrer un ours véritable, et qu'il n'était pas prudent de s'avancer ainsi sans armes dans ces parages.

F. Jaquet.

ÉCHOS DE LA PRESSE

L'enseignement secondaire en Angleterre. — I. *Organisation extérieure.* — L'Etat anglais ne s'est pas préoccupé d'organiser un enseignement secondaire officiel avant 1902. Aussi les résultats de son action législative commencent-ils à peine à se faire sentir, et le système anglais, fondé presque entièrement sur l'initiative privée, présente-t-il la plus grande complexité. Le meilleur moyen de s'y recon-

naître est d'adopter la classification suivie par M. Descamps dans la *Science sociale* de janvier 1911, et de ranger les écoles d'après les différents milieux sociaux où elles se recrutent. La population de l'Angleterre est, en effet, divisée en classes bien distinctes, ce qui ne l'empêche pas d'être démocratique, car les classes sont ouvertes, si l'on peut ainsi parler, à la fois par en haut et par en bas, pour ceux qui montent et pour ceux qui descendent ; et si, grâce à un certain respect, fait en partie de snobisme, il n'existe pas d'animosité de classe inférieure à classe supérieure, il n'existe pas non plus de mépris de classe supérieure à classe inférieure, mais un certain sentiment de « respectabilité » plus grande, qui veut que l'on se tienne à son rang : ce sentiment se manifeste entre autres choses par le choix qu'on fait d'une école pour les enfants. Il y a, en Angleterre, cinq classes sociales nettement distinctes : la basse classe (*lower class*), formée par les ouvriers de tout ordre ; la petite bourgeoisie (*lower middle class*), par les petits fermiers, les artisans et les boutiquiers ; la bourgeoisie moyenne (*middle class*), par les membres des professions libérales (*professional men*) et par les petits patrons de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; la haute bourgeoisie (*gentry*), par les hommes chargés des hautes fonctions libérales, par les gros patrons et les gros rentiers ; enfin, la noblesse héréditaire (*nobility*). La distinction des écoles n'est pas moins tranchée que celle des classes : elle se manifeste par une différence de nom, de prix et de complexité dans l'outillage.

* * *

Les fils d'ouvriers doivent, en général, se contenter de l'enseignement primaire. Cependant, l'Etat s'est préoccupé de leur rendre l'enseignement secondaire accessible. La plupart des vieilles et riches écoles anglaises sont des fondations qui furent établies en faveur des enfants de la localité, sans distinction de rang et de fortune : l'accaparement de ces écoles par les hautes classes, jalouses d'éviter le contact des classes inférieures, avait fait oublier le but de ces écoles ; en 1860, une *Charity Commission* s'occupa de remettre en vigueur les volontés des donateurs, si bien que dès 1882 « les écoles secondaires dotées comptaient déjà 2,989 boursiers, et sur ces 2,989 places 1,145 avaient été réservées aux enfants des écoles primaires ». (Il est vrai que ces boursiers, qui forment l'élément le plus travailleur des écoles, sont élevés à part des autres.)

L'Etat a aussi organisé, par la loi de 1870, des « Higher Grade Board Schools », qui, comme les écoles écossaises du même nom, correspondent à nos établissements primaires supérieurs, et donnent quelques éléments d'instruction secondaire : le résultat de cette création fut de stimuler d'autres écoles secondaires, pour les besoins de la concurrence, à faire une place plus grande, dans leurs programmes, aux sciences, dont l'enseignement fut si longtemps négligé en Angleterre. Ces écoles sollicitèrent pour cela des subsides au *Science and Art Department :* cette importante institution, fondée après l'Exposition de 1851 pour favoriser l'enseignement des sciences et l'enseignement technique, existait en concurrence avec l'*Education Department*, jusqu'en 1899, époque à laquelle ils ont fusionné sous le nom

de *Board of Education* (Ministère de l'Instruction publique pour l'Angleterre et le Pays de Galles). Quant à la loi de 1902, concernant spécialement l'enseignement secondaire, son but fut également d'accomplir une œuvre d'unification partielle : elle enleva l'administration de l'éducation aux School Boards paroissiaux pour la transmettre aux Conseils de Comté (*country councils*) et aux Conseils de Villes (*country borough councils*).

* * *

Les écoles proprement secondaires, dues à l'initiative de ces pouvoirs publics, s'adressent surtout à la petite bourgeoisie. Ces écoles, appelées *secundary schools*, ne sont pas des écoles de l'Etat, mais du comté : elles sont administrées par l'un des nombreux « sous-comités » du conseil de comté ; ces sous-comités se partagent la besogne, soit par districts, soit par questions, — l'un d'eux s'occupant exclusivement de l'enseignement primaire, l'autre du secondaire, ou des écoles « techniques », des bâtiments scolaires, des finances scolaires, de l'assiduité scolaire, du personnel enseignant, etc. Ils n'ont pas seulement pour fonction la levée des impôts locaux, — variant de 1 à 2 shillings par livre, sur le loyer — affectés à l'éducation, et l'administration de ces fonds, mais ils visitent les écoles, interviennent pour trancher les démêlés avec les parents, nomment les maîtres, fixent leurs salaires et leurs promotions. Il n'est pas indifférent de faire remarquer que les membres de ces comités sont élus par les contribuables parmi les hommes dévoués aux choses de l'enseignement, et sans aucune attache aux partis politiques.

En concurrence avec les *secundary schools*, il y a un grand nombre de *Private schools :* ce sont des affaires commerciales, lancées par d'anciens professeurs ; elles vivent uniquement des *fees* (frais de scolarité) payés par les élèves ; le directeur y est le maître absolu, n'étant soumis qu'au contrôle des parents ; il peut y tenter les innovations les plus originales, parfois très intéressantes, mais au risque de mécontenter une clientèle qui est, en général, conservatrice et de vider ainsi son école. Certaines *private schools* sont très florissantes, mais il en est qui vivotent : ce genre d'écoles constitue encore 30 % des établissements secondaires anglais.

* * *

Un autre genre d'école privée est le *preparatory school :* c'est, en général, un petit internat, s'adressant aux enfants des classes supérieures, de 8 à 14 ans. Les frais varient de 500 à 750 fr. par an dans les *preparatory schools* pour les enfants de bourgeoisie moyenne : ceux-ci vont ensuite dans les *grammar schools*, qui sont des écoles dotées (*endowed schools*), c'est-à-dire des fondations de date plus ou moins reculée : les frais y sont de 200 à 400 fr. par an pour les externes, de 1,000 à 1,500 fr. pour les internes.

De même nature que les *grammar schools* sont les *public schools ;* elles sont généralement plus anciennes, plus richement dotées, et elles reçoivent les enfants de la haute bourgeoisie et de la noblesse, à côté d'un petit nombre de boursiers des autres classes ; jusqu'à 14 ans, ces enfants vont dans des *preparatory schools* semblables à celles de

la classe moyenne, mais avec des frais plus élevés, variant de 2,000 à 3,000 fr. Dans les *public schools*, après 14 ans, les tarifs sont de 2,000 à 4,000 fr., et jamais moins de 5,000 fr. à l'école d'Eton, réservée à la noblesse ; neuf vieilles et grandes écoles portèrent seules pendant quelque temps le titre de *public schools :* Eton, Harrow, Winchester, Westminster, Chartehouse, Saint-Paul, Merchant Taylor's, Rugby, Shrewsbury. Les deux plus célèbres sont Eton, qui fut dotée par Henri VI en 1440, et Harrow, qui fut fondée en 1571 par un *yeoman* (propriétaire) de la localité, John Lyon. La plupart de ces écoles dotées ont vu leurs immeubles augmenter énormément de valeur, et sont par là indépendantes des pouvoirs publics, si ce n'est dans la mesure où une corporation d'utilité générale relève de l'autorité de l'Etat. Elles sont administrées par un *Board of trustees* ou *Board of governors*, qui nomme le directeur de l'école (*headmaster*) et lui accorde les crédits nécessaires. Choisi parmi les directeurs d'écoles moins importantes et ayant déjà fait ses preuves, le *headmaster* jouit d'une autorité suprême dans l'école : sa liberté n'a d'égale que sa responsabilité et n'est limitée que par certaines traditions de l'école. Il est, à la fois, le mandataire administratif des *trustees* et le promoteur du système d'éducation. Le personnel enseignant, ou *staff* (état-major), qu'il a sous ses ordres, se compose des *housemasters*, ou chefs de maison, et des professeurs (*masters*), nommés par lui. Les grandes *public schools* sont, en effet, des internats fractionnés en plusieurs maisons de famille. Les *housemasters* sont des sortes d'entrepreneurs, à la fois hôteliers et éducateurs, qui louent à leur compte une maison dans laquelle ils pourront loger dix à quarante élèves ; les professeurs, par ordre d'ancienneté, peuvent postuler une petite maison vacante et l'obtenir à l'essai : s'ils échouent, ils ne pourront plus devenir *housemasters ;* s'ils réussissent ils seront promus à une maison plus grande lorsqu'une vacance se produira.

* * *

Tel est, dans ses grandes lignes, l'aspect extérieur que présente aujourd'hui l'enseignement secondaire anglais : il donne, au premier abord, l'impression d'une variété et d'une complexité inextricables.

G. Riou.

BIBLIOGRAPHIES

Kleine Französische Ausspracheschule, von Dr. Albert Schenk, Lehrer an der Mädchensekundarschule zu Bern, in-8° de 24 pages, Berne, librairie A. Francke, prix : 70 cent.

Dans cette brochure, l'auteur parcourt les diverses lettres de l'alphabet dont la prononciation présente le plus de difficultés pour une bouche allemande ; il indique, par des signes que la phonétique met à sa disposition, la manière dont elles doivent être prononcées et donne des exemples qui appuient la théorie exposée. Des représentations graphiques, fort bien rendues, confirment par l'intuition les constatations qui sont faites.